

LE CQP TMROA

Comment inscrire vos salariés pas à pas ?

(Jusqu'au 29 Aout 2025)

Comme vous l'avez compris dans les flashs n°1, n°2 et n°3 (disponible en ligne sur www.maiage.fr), le CQP Technicien en Maintenance de Réseaux et d'Ouvrages d'Assainissement (TMROA) est désormais accessible dans le cadre d'une expérimentation nationale.

Le Flash info n°4, le dernier de cette campagne d'information, sera consacré à détailler les étapes amenant à l'inscription de votre/vos salarié(s).

Etape 0 : Identification du/des salarié(s)

Le point de départ est l'identification du/des salarié(s) correspondant, peu ou prou, au profil-type éligible pour intégrer le parcours du CQP TMROA expérimentale. Les qualités sont :

- Avoir une expérience de 5 ans environ ;
- Avoir un indice conventionnel 200 ;
- Avoir le CATEC (intervenant) ;
- Posséder une expression orale et écrite satisfaisante (français) ;

Vous avez identifié un/des salarié(e)(s) expérimenté(e)(s) ?

 Voyons comment l'inscrire concrètement en 3 grandes étapes. 

Etape 1 : Prise de décision conjointe

Une fois que vous avez fait part au salarié de votre volonté de l'inscrire dans le parcours du CQP TMROA, c'est une décision conjointe qui permet de passer à l'étape suivante. Bien entendu, MAIAGE comme les organismes de formation (OF) partenaires sont à votre disposition pour vous aider à le/les convaincre du bien-fondé de l'inscription.

La décision est prise ? Vous pouvez contacter l'OF partenaire de votre choix dans la liste suivante pour signifier votre volonté d'inscrire votre salarié :

- **L'ECOLE DES METIERS** (40, rue André Chénier 69120 Vaulx en Velin):
 - o Aurélie Cauchois
 - o aurelie.cauchois@veolia.com / 06 47 74 80 97

- **CONSEILS AVISES** (1, rue Wangari Maathai 57140 Norroy-Le-Veneur)
 - o Corinne Coudriet
 - o contact@conseilsavises.fr / 09 71 16 70 10

A la suite de cet échange, un dossier contenant **le CV et les certifications et/ou diplômes** est transmis à l'OF partenaire (mail ou courrier).

Concrètement, l'inscription sera enregistrée à la fin de l'étape 2, c'est-à-dire après l'entretien de positionnement que nous allons détailler ci-après.

Etape 2 : L'entretien de positionnement

A partir du dossier d'inscription du salarié, cet entretien, dit « de positionnement », réalisé par le formateur issu de l'OF sélectionné se déroule en visioconférence. Il dure 2h30/3h00. Les objectifs, sur la base du référentiel établi par la CPNEFP, sont :

- De vérifier et d'approfondir l'analyse du parcours du salarié ;
- De mesurer les acquis du salarié avec les attendus du CQP TMROA ;

Cette étape est cruciale pour la réussite dans le parcours. Elle se déroule en trois séquences :

1. Entretien individuel avec le formateur (1h) ;
2. Test de connaissance du métier (1h) ;
3. Entretien tripartite avec le chef d'entreprise, le salarié et le formateur (30 mn/1h) ;

La réussite du parcours de votre salarié dépend notamment de votre implication. C'est un paramètre à intégrer dans le processus de décision. C'est le mettre dans les meilleures conditions possibles pour réussir. Ainsi, la moitié du chemin vers la réussite est accomplie. L'entretien tripartite a ce rôle « fondateur » pour signifier l'implication de chacun. Savoir que le chef d'entreprise est avec lui va avoir un effet motivant pour le candidat.

Etape 3 : Inscription administrative

A la suite de l'analyse de l'entretien de positionnement, l'OF valide (ou pas) la candidature. En cas de validation, il s'ensuit une étape administrative :

- **La lettre d'engagement :**
 - o Réception à l'entreprise (par mail et/ou par courrier) ;
 - o Signature uniquement du candidat ;
 - o Renvoi à l'OF (par mail ou par courrier) ;

- **La convention de formation :**
 - Réception à l'entreprise (par mail et/ou par courrier) ;
 - Paraphe et signature du chef d'entreprise et du candidat ;
 - Renvoi à l'OF (par mail et/ou par courrier) ;

A la suite de la réception des documents signés, l'OF inscrit officiellement le salarié auprès de la CPNEFP.

 Le CQP TMROA, c'est l'outil qu'il vous faut pour structurer les compétences, reconnaître vos équipes et préparer l'avenir de votre entreprise.

Dates à retenir

- **Mardi 19 Août 2025** (13h00 – 14h00) : Webinaire d'information CQP TMROA
- **Vendredi 29 Août 2025** (jusqu'à 23h59) : Clôture des inscriptions au parcours du CQP TMROA

Vos contacts référents

Structure	Contact	Coordonnées
École des Métiers	Aurélié Cauchois	aurelie.cauchois@veolia.com 06 47 74 80 97
Conseils Avisés	Corinne Coudriet	contact@conseilsavises.fr 09 71 16 70 10
MAIAGE	Samantha Foulon	samantha.foulon@maiage.fr 01 48 06 98 46

de la maintenance environnementale

NB : Le flash info n°1, n°2 et n°3 ainsi qu'une FAQ dédiée sont à retrouver sur le site www.maiage.fr.

N'hésitez pas à partager, cela dépend aussi de vous !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Alban RAIMBAULT

alban.rimbault@maiage.fr / 06.98.18.88.51